Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20200127-CC_2020_007-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_ 2020_007

OBJET :

COMMISSION N°2

Avis de la CCPC sur la procédure de reconnaissance en EPAGE du SMAHVSBE

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MONCHEAUX sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 janvier 2019, conformément à la loi.

Présents :

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Eric MOMONT, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Jean-Michel DELERIVE, Yannick LASSALLE, Mme Joëlle DUPRIEZ

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Raymond NAMYST, Bernard ROGER, Jean DELATTRE, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marie-Hélène BACLET, Marcel PROCUREUR, Francis MELON, Jeannette WILLOCQ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Bruno RUSINEK, Marie CIETERS, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Pierre CROXO, Alain DUCHESNE

Olivier VERCRUYSSE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Sylvain CLEMENT, procuration à M. Luc FOUTRY
M. Arnaud HOTTIN, procuration à M. Eric MOMONT
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SZYMCZAK, procuration à M. Thierry LAZARO
Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Philippe DELCOURT

Présents de la délibération CC_2020_001 à la CC_2020_010 :

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

Absents excusés :

M. Bernard CORTEQUISSE, Jean-Claude SARAZIN, Ingrid LEMAHIEU
Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSSE
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Absents :

M. Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Benoit BRILLON, Christian LEMAIRE

Présents de la délibération CC_2020_010 à la CC_2020_016 :

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 43

Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20200127-CC_2020_007-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 janvier 2020

Délibération CC_2020_007

COMMISSION N°2

AMENAGEMENT

Avis de la CCPC sur la procédure de reconnaissance en EPAGE du SMAHVSBE

Le Conseil Communautaire,

Considérant que le SMAHVSBE qui deviendra le SMAPI après les élections municipales, a sollicité sa reconnaissance en EPAGE, c'est-à-dire établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, et ce, afin de tenir compte notamment :

- De la nouvelle compétence GEMAPI,
- De l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 actant la représentation-substitution des communes par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, la communauté d'agglomération du Douaisis, et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut au sein du SMAHVSBE,
- Des réflexions qui ont conduit à l'évolution du syndicat afin de prendre en charge la compétence GEMAPI,
- De la cohérence territoriale avec le bassin versant de la Scarpe Aval et du Bas Escaut,
- Du souhait des EPCI de solliciter la reconnaissance en tant qu'EPAGE conformément aux dispositions de l'article L213-12 du code de l'environnement,
- Des dispositions prescrites par le préfet coordinateur de bassin pour la constitution du dossier de candidature EPAGE,

Vu le courrier du SMAHVSBE en date du 25 octobre 2019 consultant ses membres pour avis,
Vu l'article L5211-19 du CGCT,

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS SUR 43 VOTANTS)

- ➢ De valider la demande de reconnaissance du SMAHVSBE en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT